



**Caisse d'allocations familiales de l'USPI  
Genève**

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève  
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20 - www.ccb.ch

Entreprise n°

Personnel n°

## DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

**A compléter en priorité par la personne qui exerce son activité lucrative dans le canton de domicile de la famille et qui réalise le revenu fixe le plus élevé et à présenter avec tous les justificatifs requis (page 4)**

### A) REQUERANT/REQUERANTE AVS :

Nom et prénom

selon permis de séjour (indiquer également le nom de jeune fille)

Date de naissance :

Lieu d'origine :  
étrangers = nationalité

Permis :

Adresse :

rue/numéro/NPA/localité

Téléphone :

E-mail :

Etat civil

### B) SITUATION DU REQUERANT / DE LA REQUERANTE

Précédente activité

Jusqu'au :

Employeur principal

Taux d'activité :

**100%**

**Votre salaire est-il plus élevé que celui de l'autre parent (en cas de résidence avec ce dernier) ?**

oui  
 non

Lieu de travail

partiel: %

Adresse

Autre employeur

Taux d'activité :

**100%**

Lieu de travail

partiel: %

Adresse

Autre occupation  
(chômage, indépendante, etc.)

**En cas d'activité lucrative à temps partiel générant un revenu inférieur à Fr. 1'000.--/mois, il est impératif de joindre une attestation de salaire détaillée. En cas de cumul d'activités lucratives à temps partiel les revenus sont additionnés et le droit est rattaché à l'employeur versant le salaire le plus élevé.**





## REMARQUES IMPORTANTES

**La demande d'allocations familiales ne peut être présentée qu'à une seule caisse, excepté pour le complément différentiel inter cantonal.**

**Par ordre de priorité par :**

- a) **La personne qui exerce une activité lucrative,**
- b) **La personne qui détient l'autorité parentale,**
- c) **La personne qui vit principalement avec l'enfant**
- d) **La personne qui travaille dans le canton de domicile de l'enfant**
- e) **La personne qui perçoit le plus gros revenu soumis à l'AVS**

**Les signataires de la demande s'engagent à nous aviser immédiatement de toute modification de la situation familiale ou lucrative (déménagement, mariage, séparation de fait ou officielle, nouvelle naissance, changement d'activité lucrative, maladie, accident, etc... le droit devant être réexaminé.**

**Faute d'avis donné à temps, le bénéficiaire se verra réclamer personnellement le montant intégral des allocations familiales indûment touché, sans préjudice d'autres poursuites qui pourraient être intentées contre lui.**

Liste non exhaustive des documents à fournir selon votre situation	Nationalité suisse	Autres nationalités	Résident(e) à l'étranger, frontalier (-ère), détaché (es)	Concubin (-e), séparé(e), divorcé(e)
Photocopie des pièces d'identité de l'ensemble de la famille (passeport ou carte d'identité recto-verso)	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Photocopie du livret de famille ou du certificat familial ou De l'acte de partenariat ou de l'acte de mariage	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Photocopie de l'acte de naissance intégral des enfants Ou de l'acte de reconnaissance des enfants	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Photocopie du jugement officiel d'adoption ou de placement en Vue d'adoption	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Photocopie de tout document officiel attribuant la garde, l'exercice de l'autorité parentale et la résidence des enfants				<b>X</b>
Photocopie des autorisations de séjour de l'ensemble de la famille		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Photocopie de tout document officiel fixant la résidence et l'entretien des enfants ne résidant pas au domicile des parents		<b>X</b>		<b>X</b>
Relevé annuel des prestations versées par une autre caisse d'allocations familiales indiquant les montants mensuels versés par enfant par année écoulée.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
L'original du certificat de radiation de la dernière caisse d'allocations familiales ou de chômage ayant versé des prestations ou le refus original motivé au nom de l'autre parent.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Pour les enfants de 16 à 25 ans : La photocopie du justificatif d'études ou d'apprentissage ainsi que l'attestation de ses revenus annuels.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Pour les enfants à charge de 16 à 20 ans La photocopie d'une attestation médicale justifiant de l'incapacité à poursuivre des études ou un apprentissage ou l'attestation de l'établissement dans lequel l'enfant est placé.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>